

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Ignace

Nom ⁽¹⁾ BASSEGA FÉLÉ

(1^{ère} partie

2^{ème} partie

(1)

Né le 15 octobre 1987

à heures

à Mvan, Yaoundé (Cameroun)

de ⁽²⁾ Dominique FÉLÉ ELOUMOU

et de ⁽²⁾ Adrienne NGUILLÉ

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° ACQ DX 2003-1 no 13438
le 25 JUIN 2013 ⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Scadu (3)

MENTIONS MARGINALES ⁽⁴⁾ Adopté en la forme de l'adoption simple par Sylvester BILIGUI né le 20 octobre 1950 à Bongo (Cameroun) et par Bernadette ANDELANE le 15 mars 1951 à Nkolmefon (Cameroun). Jugement du tribunal de première instance de Yaoundé (Cameroun) rendu le 8 mars 1999, déclaré exécutoire en France par jugement du tribunal de grande instance de Paris rendu le 26 septembre 2001.

MARIAGE célébré à

le

Les futurs époux ont déclaré ⁽⁵⁾

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES ⁽⁴⁾

(1) Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du

(2) Prénoms et nom du père et de la mère. (3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement de l'acte

14

ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 2013 / 002205

le 18 avril 2013

à 09 heures 12

est né(e) (2) **Loam, James BASSEGA AFANE**

suivant déclaration conjointe du 28 mars 2013

(1)^{re} partie

(2)^{de} partie

du sexe masculin, à Le Mans (Sarthe)

(3)

reconnu(e) (4) à Le Mans (Sarthe) le 13 novembre 2012 par son

père et par Cindy, Laura AFANE ELA, née le 10 avril 1994 à

Yaoundé (Cameroun).

Délivré conforme aux registres le 4 juin 2013

L'officier de l'état civil

délégué

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.) (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... » (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère » (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

15